REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 17 JAN. 2019
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

1) Représentants titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Noémie le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Hervé Amiot-Chanal, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;
- Madame Laure Batalla, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche.

2) Représentants suppléants

- Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Madame Aurélie Tiger, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre Scandola, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi ;

- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Jérôme Santerre, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Damien Bailleul, chargé de mission d'appui réglementaire du bureau de gestion des personnels contractuels.

B - Représentants des organisations syndicales

1) Représentants titulaires

Professeurs de classe exceptionnelle

- Monsieur Joël Sylvestre (FSU – CGT).

Professeurs hors classe

- Monsieur Eric Faccioli (FSU – CGT)
- Monsieur Didier Fleury (UNSA)
- Monsieur Etienne Lemaire (FO) ;

Professeurs de classe normale

- Madame Angélique Bourdalle (FSU – CGT) ;
- Monsieur Stéphane Barnini (FSU – CGT) ;
- Monsieur Vincent Fouque (FSU – CGT).

2) Représentants suppléants

Professeurs de classe exceptionnelle

- Madame France Darras (FSU – CGT).

Professeurs hors classe

- Madame Isabelle Dane-Seosse (FSU – CGT) ;
- Madame Elisabeth Donnay (UNSA) ;
- Madame Rachel Sekula (FO).

Professeurs de classe normale

- Monsieur Jean-Gabriel Rapin (FSU – CGT) ;
- Monsieur Jonathan Laporte (FSU – CGT) ;
- Madame Sarah Hader (FSU – CGT).

Article 2

L'arrêté du 11 septembre 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 17 JAN. 2019

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE